

Mairie 1 Place de la Mairie
SAINT MARTIN LE VIEUX
87700

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2022/19 EN DATE DU 11/06/2022

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 09

Représentés : 02

Votants : 11

Exprimés : 11

Pour : 11

Contre : 00

Abstention : 00

Le Conseil Municipal de Saint Martin Le Vieux s'est réuni en session ordinaire, le 11 juin 2022, à 10h30, à la mairie, selon la convocation en date du 3 juin 2022, sous la présidence du maire, Madame Sylvie ACHARD.

Présents : Mmes ACHARD. LEONARD. BRUZAT. DUBARRY.
ESCALIER. BAYLE

Mrs LAVALADE. PETILLON. JOUHANNEAU.

Monsieur Damien LEVEQUE est représenté par Madame Sylvie ACHARD.
Madame Nadège MARCILLAUD est représentée par Daniel LAVALADE.

Madame Florence DUBARRY a été élue secrétaire de séance.

CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE VIENNE RELATIVE AU PARCOURS VTT « VAL DE VIENNE TOUR »

Madame le maire rappelle qu'un parcours VTT « Val de Vienne Tour » a été créé par la Communauté de Communes sur l'ensemble des communes du territoire qui comporte 4 circuits.

Madame le Maire soumet le projet de convention proposé par la communauté de communes du Val de Vienne précisant les obligations de chaque partie quant à l'entretien des parcours et à leur promotion

Vu le code général de la fonction publique,

Vu que la délibération du conseil municipal n°2021/20 en date du 10 juillet 2021 autorisant le passage de ces itinéraires sur la commune de St Martin Le Vieux,

Vu la délibération du conseil communautaire n°69/2022 du 12 mai 2022 approuvant la convention,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents approuve la convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;

Au registre sont les signatures ;

Le Maire,
Sylvie ACHARD

